

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCYD & CO

société par actions simplifiée au capital de 10000 euros

siège social : 280 RUE DE L'EPINET 77240 VERT-SAINT-DENIS

913178273 RCS Melun

(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 07/05/2025

L'Associé unique :

- Monsieur David AHNINE, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED] titulaire de 1000 actions en pleine propriété

prend, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Remplacement du Président)

L'Associé unique prend acte de la démission de David AHNINE de ses fonctions de Président. Celle-ci sera effective au 07/05/2025.

La démission du Président a été notifiée à la Société le 07/05/2025.

L'Associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président SCYD FAMILY SARL, ayant son siège social au 280 RUE DE L'EPINET 77240 VERT-SAINT-DENIS, au capital de 10000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 939575882 et représentée par David AHNINE, en sa qualité de Gérant.

SCYD FAMILY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

SCYD FAMILY a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DÉCISION 2
(Fixation de la rémunération du Président)

L'Associé unique décide que les fonctions du nouveau Président seront exercées gratuitement.

DÉCISION 3
(Départ d'un Directeur Général)

L'Associé unique prend acte de la démission de Yoni AHNINE de ses fonctions de Directeur Général. Celle-ci sera effective au 07/05/2025.

L'Associé unique décide de ne pas remplacer ce Directeur Général.

DÉCISION 4
(Départ d'un Directeur Général)

L'Associé unique prend acte de la démission de CHRYS AHNINE de ses fonctions de Directeur Général. Celle-ci sera effective au 07/05/2025.

L'Associé unique décide de ne pas remplacer ce Directeur Général.

DÉCISION 5
(Signature électronique pour les formalités)

L'Associé unique convient expressément qu'il pourra signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

L'Associé unique s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

DÉCISION 6

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

**

Les présentes, constatant les décisions de l'Associé unique en date du 07/05/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par l'Associé unique et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à VERT-SAINT-DENIS, le 07/05/2025,



David AHNINE
Ancien Président



SCYD FAMILY SARL, représentée par David AHNINE, en sa qualité de Gérant
Président
Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société SCYD & CO



Yoni AHNINE
Directeur Général



CHRYS AHNINE
Directeur Général